



**Communiqué de presse de
l'Union Luxembourgeoise
des Consommateurs
(Lëtzebuerger Konsumenteschutz)**



L'ULC exige la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs

Préalablement aux négociations de la Tripartite, l'ULC met expressément en garde contre l'adoption de mesures susceptibles de provoquer un affaiblissement supplémentaire du pouvoir d'achat des consommateurs.

Les établissements bancaires - les grands responsables de la crise financière internationale et de la crise conjoncturelle qui en a résulté - ont brillamment tiré leur épingle du jeu et ils opèrent à nouveau dans la zone de profit, tout comme les affairistes qui se trouvaient à l'origine de la misère financière. Une fois de plus ce sont les petits et les moyens ménages de consommateurs qui souffrent le plus de la crise économique. Un nombre de chômeurs qui ne cesse de croître, le chômage partiel, des salaires en stagnation sont à l'ordre du jour. L'indice de confiance des consommateurs - qui mesure le climat général régnant auprès des consommateurs - est stagnant, et les chefs d'entreprises évoquent la morosité des perspectives conjoncturelles.

Au Luxembourg, l'inflation d'origine interne reste au-dessus de la moyenne de l'UE. Il faut bien reconnaître le fait que les consommateurs hésitent à faire des investissements et des achats. Le recul du chiffre d'affaires ne doit pas être compensé indéfiniment par des augmentations de prix sans qu'on ait connaissance des marges bénéficiaires réelles du commerce et de l'artisanat.

Il faut également souligner que depuis 2006, les adaptations des salaires et des pensions à l'indice sont payées avec du retard, et ce fait se répercute aussi sur les possibilités financières de bien des ménages. Cela ne saurait être dans l'intérêt du commerce et de l'artisanat luxembourgeois, qui se basent toujours sur la consommation intérieure, même si l'on fait de plus en plus d'efforts pour promouvoir le Luxembourg comme centre commercial de la Grande Région.

L'ULC répète une fois de plus que c'est la consommation intérieure qui doit faire redémarrer la conjoncture luxembourgeoise, et cela implique forcément la préservation et le renforcement du pouvoir d'achat des consommateurs. Il en résulte que les adaptations des salaires et des pensions à l'indice ne devront pas être supprimées. Elles ne constituent pas de véritables augmentations des salaires, mais il s'agit tout simplement de la compensation tardive de l'inflation précédente, que le commerce et l'artisanat peuvent d'ailleurs contrôler eux-mêmes en proposant des prix raisonnables.

Dans ce contexte, l'ULC présente les revendications suivantes:

- Pas d'autres modulations des adaptations automatiques de l'indice.
- Pas de mesures fiscales susceptibles de provoquer un affaiblissement supplémentaire du pouvoir d'achat et vaste renonciation aux augmentations d'impôts.
- Pas d'augmentation de la TVA, car une telle mesure frapperait essentiellement les petits ménages.
- Prévoir des mesures d'économie pour les dépenses publiques là où elles sont sensées et nécessaires, par exemple une rigoureuse surveillance financière et technique pour les dépenses liées aux investissements de l'État (bâtiments publics, construction de routes etc.).
- Des économies au niveau des dépenses administratives.
- Simplification des procédures administratives.
- Vérification des transferts sociaux en vue d'une répartition plus judicieuse aux personnes vraiment nécessiteuses.

Quant aux dépenses publiques du secteur de la santé, l'ULC se prononce en faveur du maintien du standard luxembourgeois.

Le pouvoir d'achat et la confiance des consommateurs sont les conditions indispensables qui permettront à l'économie luxembourgeoise de retrouver l'essor conjoncturel.

Howald, le 12.3.2010